

## **Mobilité : évolution du financement des liaisons lacustres transfrontalières et impacts sur l'offre**

Historiquement, les collectivités locales françaises (villes de Thonon-les-Bains et Evian, puis les intercommunalités auxquelles elles ont été intégrées) participent, au côté du canton de Vaud, au financement des navettes lacustres transfrontalières. D'une participation financière forfaitaire annuelle par port jusqu'en 2017, elles ont commencé à participer au déficit de fonctionnement des lignes transfrontalières, allant du coût du personnel à l'amortissement des matériels pour les lignes desservant Yvoire, Thonon-les-Bains et Evian. En conséquence, le niveau de financement de ce service n'a cessé de croître de façon exponentielle ces dernières années (*cf p.2*) entre financement de l'anticipation des coûts des nouveaux matériels (formation des équipages, ...), mise en service des NAVIEXPRESS (amortissements, ...) et dépréciation de la valeur de l'euro face à la monnaie suisse. Ainsi, Thonon Agglomération, concernée par deux ports, a vu sa participation financière passer de 340 430 € en 2017, à un coût estimé à 4 185 953 € en 2025, sans offre supplémentaire.

Cette envolée est liée à la signature en 2018 d'un premier protocole d'accord avec le Canton de Vaud, actant le financement à parts égales France-Suisse du déficit d'exploitation des trois lignes lacustres, par Thonon Agglomération et la CCPEVA (Communauté de communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance). Il a été suivi en 2019 de la signature d'une convention de coopération. C'est cette étape décisive qui avait permis à la Compagnie Générale de navigation sur le lac Léman (CGN) d'engager l'achat de deux NAVIEXPRESS dédiés à ces courses de transport public. Or le coût de fabrication des deux navires s'est avéré bien plus important que projeté (estimation à 15M CHF l'unité dans le protocole d'accord pour un coût réel de 32M CHF l'unité dans les comptes), générant des montants d'amortissement conséquents. C'est ainsi que le niveau de participation projeté de Thonon Agglomération pour 2025 représente l'équivalent de 53% du coût de l'ensemble des transports collectifs routiers du territoire (urbains, interurbains, scolaires, funiculaire, VAE...), pour un service bénéficiant actuellement pour la N2 à environ 800 abonnés domiciliés sur son territoire\*.

Or, tout d'abord l'Etat français a posé la question de la capacité juridique pour l'intercommunalité de conclure ce type d'accord international, mutualisé entre les deux AOM (autorités organisatrices de la mobilité). La Préfecture de la Haute-Savoie a enjoint les intercommunalités à dénoncer cet accord de 2019 à sa date anniversaire. Elles se sont exécutées en octobre 2024. Ainsi, le cadre juridique actuel prend fin au 31 décembre 2025.

Par ailleurs, **l'intercommunalité n'a pas la capacité de supporter plus longtemps une telle dépense, compte tenu de l'évolution projetée, sans soutiens financiers publics.** À ce jour, du côté français, seul le conseil départemental de la Haute-Savoie abonde à la contribution des deux AOM à hauteur de 590 000 € ; quand dans le même temps la confédération helvétique absorbe 1/3 du coût de la participation suisse à ce déficit. Cela signifie que Thonon Agglomération contribue à une hauteur financière quasi-équivalente à celle du canton pour financer ce transport.

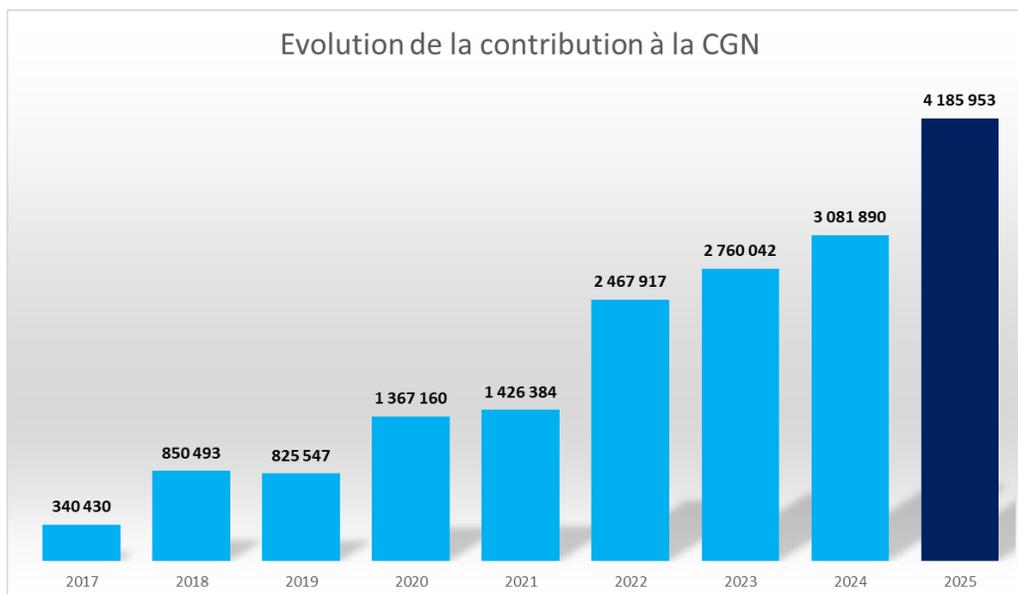
Dans l'attente d'un cadre de coopération revu et stabilisé (en cours d'établissement), les parties sont convenues de la nécessité d'un accord transitoire devant permettre le maintien du service. L'offre a ensuite été construite par itération avec le canton de Vaud, commanditaire, et en collaboration avec la CCPEVA.

Les négociations entre les autorités vaudoises et françaises, associant la représentante de l'Etat, se sont intensifiées depuis début août 2025. Un accord a pu être trouvé mardi 7 octobre 2025 sur **une offre de service en adéquation avec l'enveloppe financière mobilisable par Thonon Agglomération sur l'année 2026, soit 1,8 M CHF HT.**

Dès lors, et à partir du 14 décembre 2025, la ligne N2 Lausanne-Thonon sera desservie à raison de 6 paires de courses quotidiennes (3 le matin et 3 le soir) du lundi au vendredi. L'un des deux NAVIEXPRESS restera dédié à la ligne (4 courses sur 6). Les liaisons du samedi ne seront plus assurées. La ligne N3 (Yvoire-Nyon) garde son fonctionnement actuel.

Cette offre transitoire, d'une durée d'un an, fera l'objet de conventions séparées entre, d'une part, Thonon Agglomération et le canton de Vaud, et d'autre part, la CCPEVA et le canton de Vaud.

*\*Chiffres évoqués par la CGN, non vérifiés à date car restant en attente de communication.*



CONTACT PRESSE : Caroline Blondet  
Service communication  
+33 (0)4 50 31 25 00 | [communication@thononagglo.fr](mailto:communication@thononagglo.fr)